



# Valang'infos

Adresse e-mail : [Commune.Valangin@ne.ch](mailto:Commune.Valangin@ne.ch)

Chemin du Collège 1

[www.valangin.ch](http://www.valangin.ch)

Tél. 032 857 21 21

## CONSEIL GENERAL

### Séance ordinaire

**lundi 17 décembre 2018  
20h00, salle du Conseil  
général**

#### Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal du 25 juin 2018
3. Examen du budget 2019, et rapport de la commission financière
4. Réponse à la motion Biolet
5. Interpellations
6. Communication du Conseil communal
7. Divers
8. Verrée de fin d'année

### Patrouilleur-patrouilleuse Scolaire

La commune est à la recherche d'un patrouilleur ou d'une patrouilleuse scolaire afin de sécuriser un passage piétons.

Il s'agit d'un travail rémunéré qui consiste à garantir la sécurité du passage piétons vers l'arrêt de bus, lors des entrées et sorties d'écoles, donc 4 fois par jour.

Cela représente 1 heure/jour sur 5 jours par semaine.

Pour de plus amples renseignements vous pouvez vous adresser à M. Nicolas Margotin 078.604.83.90 ou à l'administration communal 032.857.21.21.

### Fermeture du bureau communal pendant les fêtes de fin d'année

Nous vous informons que le bureau communal sera fermé du

**lundi 24 décembre 2018 au  
vendredi 4 janvier 2019**

Le 7 janvier 2019 : réouverture aux heures habituelles.  
Pour les affaires urgentes vous pouvez vous renseigner auprès de  
Mme Aurélie Widmer, 078.614.91.92  
M. Albert Simonet, 079.610.86.20



### SAPINS DE NOËL

Comme l'an passé, vous avez la possibilité d'acheter votre sapin au village chez M. Pierre-André Evard, rue de La Sauge 5.

Prix : CHF 25,-, 35,- 45,- selon la grandeur.

**Les sapins seront en vente  
dès le 1<sup>er</sup> décembre 2018.**

**Vente spéciale sur place le  
samedi 15 décembre de 9h00  
à 18h00, avec possibilité de  
couper son sapin soi-même.**

### Fête de la Saint-Nicolas

**Le jeudi 6 décembre 2018  
dès 17h30, sur la P'tite  
Prairie**

**Toute la population est  
cordialement invitée à  
participer à ce moment festif**



### DENEIGEMENT

Le déneigement des routes communales se fait dans l'ordre suivant :

- chemin du Stand
- chemin de Biolet
- Chemin du Saut
- Ancienne lessiverie
- Les trottoirs aux arrêts de bus
- Place de la Collégiale
- Sous-la-Roche
- Le parking
- Le Bourg

## EAU ET EPURATION

### Augmentation du prix de l'eau et de l'abonnement du compteur

Afin de répondre aux exigences de la nouvelle loi sur les finances, nous sommes contraints d'équilibrer annuellement les comptes de l'eau

De ce fait, il sera procédé à une augmentation de la taxe de compteur qui s'élèvera à CHF 100.00/an. Le prix de l'eau quant à lui est fixé à CHF 2.70/m3. Il sera également procédé à la suppression du prix préférentiel pour le bétail.

Au niveau du prix de l'épuration, il est également revu. Le tarif sera de CHF 4.80/m3.

Ces modifications interviendront dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour la consommation de l'année 2019.

Les factures 2018 seront calculées selon les tarifs actuellement en vigueur.

Le Conseil communal, le Conseil général et les employés communaux vous souhaitent d'ores et déjà de très bonnes fêtes de fin d'année et une bonne année 2019.



## Fontaines

**Afin d'éviter que les bassins des fontaines ne se fendent sous l'effet du gel, l'employé communal a placé des bûches de bois dans l'eau. Celles-ci ont pour effet d'empêcher que la pierre se fende. Nous vous prions instamment de ne pas toucher à ces bûches ! Les parents sont invités à surveiller et à informer leurs enfants.**

### Mesures hivernales 2018-19

**Arrêté du Conseil communal, du 1<sup>er</sup> décembre 2003 :**

**Art. 1<sup>er</sup>. - Pendant la période hivernale, soit du 1<sup>er</sup> décembre au 31 mars de chaque année, le stationnement des véhicules sur les rues et trottoirs de la commune est interdit de 24 heures à 07 heures.**

Art. 2. – Les propriétaires de véhicules pourront parquer ces derniers sur la place au sud du village, réservée à cet effet.

Art. 3. – Les véhicules parqués malgré l'interdiction du présent arrêté seront évacués aux frais de leur propriétaire si ce dernier ne peut le faire immédiatement à la demande de la police, ou s'il ne peut être trouvé dans un laps de temps utile.

Art. 4. – Les contrevenants au présent arrêté seront punis conformément à la législation fédérale ou cantonale.

## Commission du feu

Le président de la commission, M. Eric Siegenthaler ayant fait connaître son envie de passer le flambeau après une longue période de bons et loyaux services de 1991 à 2018, il s'agit de le remercier vivement pour son engagement qui a été très apprécié par toutes les autorités successives. Un grand merci à lui.

Nous saluons M. Maeldan Even qui a accepté de prendre la succession de la présidence et le remercions pour son investissement à la cause commune.

### ROADMOVIE

Nous remercions toutes les personnes qui ont donné de leur temps pour la bonne marche de ce rendez-vous cinématographique ainsi que les généreux donateurs. Cela a permis que la fête se déroule dans les meilleures conditions.

Les généreux donateurs sont :

Moulin agricole, Valangin

Restaurant Sukhothai, Valangin

Scierie Aiassa/Neuhaus, Valangin

Rmored, Valangin

Sapins & Déco, Valangin

Les Rouages du Temps, Valangin

Bâtigestion, Valangin

PEBACO, Dombresson

